

Compte-rendu de l'animation

Sortie à la découverte de l'Ecrevisse à pattes blanches, Site Natura 2000 « Bassin de la Souleuvre »

Le lundi 12 septembre 2011, Commune de la Ferrière-Harang

Objectif :

Faire connaître à tous les acteurs ayant partie prenante dans la démarche Natura 2000 locale l'une des espèces d'intérêt européen présente sur le site du « Bassin de la Souleuvre » et qui a permis la désignation au titre du programme européen : L'Ecrevisse à pattes blanches.

Ce sont donc des exploitants engagés, des élus locaux et des partenaires qui ont pu découvrir l'espèce, ses caractéristiques et les menaces directes et indirectes.

Les mesures agricoles ou MAEt ont aussi été présentées pour montrer que leurs objectifs sont en accord avec le maintien de cette espèce patrimoniale.

Étaient présents :

- BELLET Jean-Pierre, Maire La Ferrière-Harang,
- BERNE André, Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- BIENASSIS Christian, Elu Brémoy
- DELAFOSSE Henri, Exploitant,
- DEME Liliane, Exploitante,
- DEVILLE Marie, CPIE Collines normandes,
- DUCHEMIN Didier, Maire Le Tourneur,
- DUCREUX Anthony, Exploitant,
- EUDELIN Claude, Maire Saint-Denis-Maisoncelles,
- FAUQUET Denis, Exploitant et élu Saint Martin des Besaces,
- GRAVEY Alain, Exploitant,
- GUESNON Janick, ONEMA 14,
- HERMAN Antoine, Chambre d'Agriculture 14,
- LEGENDRE Stéphanie, Syndicat Mixte du Val de Vire - SAGE de la Vire
- LE GRAND Isabelle, Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- LEVAVASSEUR Jérémy, Syndicat Mixte du Val de Vire,
- MARIE Jean-Luc, Exploitant et Maire-adjoint Montchamp,
- OBRINGER Max, Vice Président CdC Bény-Bocage/membre de la Gaule Viroise,
- PORQUET Guy, Vice Président de la Gaule Viroise,
- RAOULT Jean-Pierre, Maire le Bény-Bocage,
- SALAVILLE Yannick, Fédération de pêche 14,
- SOYER Dominique, Exploitant,
- VAN LEEUWEN Jos, Exploitant.

M^{elle} Deville, chargée de mission sur le site Natura 2000 sur le bassin de la Souleuvre, introduit l'animation en resituant le contexte.

Natura 2000 est un réseau de sites à l'échelle de l'Europe et cela correspond à environ 12% du territoire bas-normand.

La démarche Natura 2000 sur le site du bassin de la Souleuvre a été initiée en 2009, du fait de la présence de quatre espèces aquatiques d'intérêt européen : le chabot, la lamproie de planer, l'écrevisse à pattes blanches, objet de la visite et le saumon atlantique.



Le document d'objectif (feuille de route détaillant les diagnostics et identifiant les mesures incitatives) a été validé en janvier 2010 par les acteurs du territoire lors du dernier comité de pilotage. Les principales menaces identifiées pour les espèces sont la qualité de l'eau (niveaux de nitrates, pesticides, ...), la qualité du cours d'eau (diversité de milieux, colmatage), la continuité écologique (couloirs de déplacements pour les espèces) et l'équilibre écologique (risque des espèces invasives).



Pour cela, des contrats Natura 2000

sont proposés aux propriétaires et ayant-droit du site. Ainsi, depuis 2 ans, des contrats Natura 2000 agricoles sont proposés aux agriculteurs (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées). Ce sont des contrats d'une durée de 5 ans, qui donnent droit à une contrepartie financière provenant de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de l'Europe en échange du respect de pratiques extensives.

L'objectif est de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement et particulièrement de la qualité des cours d'eau (limitation des intrants, limitation de ruissellement).

Au nombre de sept, elles touchent diversement :

- Les haies pour un entretien unilatéral ou bilatéral,
- Les surfaces en herbe avec une gestion extensive des prairies soit en fertilisation limitée (60-30-60 en N-P-K par ha et par an) soit en absence de fertilisation,
- Les surfaces en labour avec soit de la remise en herbe sur 5 ans, soit une gestion des cultures avec une limitation de la fertilisation azotée totale à 120 unités d'Azote par ha et par an.

A ce jour, 44 agriculteurs se sont engagés dans une Mesure Agro-Environnementale territorialisée. Cela concerne environ 540ha. Par ce biais, ce sont aussi 8400 mètres linéaires de haies qui ont pu être préservés grâce au soutien financier des MAET.

Isabelle Le Grand (AESN) demande à quel pourcentage cela correspond vis-à-vis de la surface agricole totale. Marie Deville explique que deux zonages différents existent pour ces mêmes MAET :

- Le site Natura 2000 en question où la surface contractualisée correspond à environ 20% de la surface agricole totale (financement partagé entre le ministère de l'agriculture et l'Europe via le FEADER),
- Le territoire des sources de la Souleuvre (sur Montchamp, Estry et St Charles de Percy) où la surface contractualisée correspond à environ 25% de la surface agricole totale (financement partagé entre l'AESN et l'Europe via le FEADER).

La souscription se fait au cours du printemps, en même temps que le dossier PAC (soit avant le 15 mai de chaque année). Marie Deville ajoute que des réunions sont proposées annuellement aux exploitants et que ceux intéressés prennent rendez-vous avec elle pour monter le dossier. Les exploitants présents partagent leur expérience sur leurs 2 ans (ou 1 an) d'engagement. Suite à une question de Mme Legrand, Jean-Luc Marie explique que cela n'a pas vraiment changé ses habitudes puisqu'il était engagé en CAD (Contrat d'Agriculture Durable) auparavant. Il ajoute que, sans ces MAET et les contreparties financières, il intensifierait certainement son exploitation en mettant plus de fertilisants.

Ce témoignage a été l'occasion de donner des informations aux élus et aux partenaires sur les modalités techniques et administratives afin de remplir les conditions liées aux MAET.

Antoine HERMAN (Chambre d'Agriculture 14), Yannick SALAVILLE (Fédération de Pêche du Calvados) et Jannik GUESNON (ONEMA 14) ont accepté de participer à la visite et ont pu nous apporter des éléments dans leur domaine respectif.

Suite à cette introduction, nous nous sommes dirigés vers le cours d'eau pour observer les écrevisses à pattes blanches. Des individus ont pu être prélevés par M^{lle} Deville et Yannick Salaville pour les faire découvrir aux personnes présentes. L'espèce et son milieu de vie ont été décrits. L'écrevisse à pattes blanches, de 8-9 cm à taille adulte, est un animal omnivore. En effet, elle se nourrit de vers, mollusques, de larves, de végétaux.

Yannick SALAVILLE a mentionné divers éléments concernant l'espèce. C'est un animal qui se reproduit une fois dans l'année à l'automne, en octobre ou novembre. Les œufs sont pondus quelques semaines plus tard et restent accrochés à la femelle qui les incube pendant 6-9 mois. La durée d'incubation dépend de la température de l'eau, l'éclosion a lieu au printemps, de la mi-mai à la mi-juillet.

Il a été rappelé au cours de la visite les menaces qui pèsent sur cette espèce. En forte régression au niveau national, voire européen, l'écrevisse à pattes blanches est particulièrement sensible à/au :

- la dégradation de la qualité de l'eau ;
- colmatage des cours d'eau (piétinement, mise en suspension des sédiments...);
- travaux/intervention sur les cours d'eau ;
- l'introduction des écrevisses américaines ;
- maladies, telles que la « peste de l'écrevisse » dû à un champignon véhiculé par les écrevisses américaines (porteuses saines de cette maladie).



Sur le bassin de la Souleuvre, l'écrevisse à pattes blanches est assez bien représentée, désormais plus que sur le bassin de la Druance, pourtant site très important pour l'espèce au niveau national. En effet, les populations y sont très fragmentées et la présence de l'écrevisse signal est avérée sur l'un des affluents de la Druance, le Halgré (où une campagne de lutte contre cette espèce a débuté cette année ; une analyse est aussi en cours pour savoir si ces écrevisses signal sont porteuses de la « peste » de l'écrevisse : l'aphanomycose). Le bon état de la population doit être maintenu (qualité écologique et morphologique du cours d'eau, amélioration de la qualité de l'eau). Il est rappelé que l'espèce ne peut être pêchée, ni déplacée.

Les écrevisses américaines (en particulier l'écrevisse du Pacifique, dite « signal »), sont, elles, en forte progression sur l'ensemble du territoire français et sont malheureusement de plus en plus fréquentes en Normandie. Hormis le transport de maladies, elles constituent un réel danger pour les écrevisses autochtones car elles sont plus compétitives et fécondes et vivent dans les mêmes milieux de vie. Du fait de son intérêt culinaire, des pratiques de pêches et d'une méconnaissance des dangers pour la biodiversité, elle est apportée dans les cours d'eau ou étangs. Cette écrevisse est pourtant classée « *espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques* » (article R 432-3 du code de l'environnement) et son introduction est interdite.

D'autres précisions ont été apportées au fil des questionnements des agriculteurs et élus présents à la visite. Par exemple, nous avons évoqué la réglementation en vigueur et les pratiques conduisant à la dégradation de la qualité des cours d'eau. De nombreuses questions ont été posées au sujet de la mise en place et l'entretien de clôtures et d'abreuvoirs le long des cours d'eau ainsi qu'au sujet de la gestion de la ripisylve qui semblent problématiques pour les exploitants présents ce jour. M^{me} Legrand de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, M^{me} Legendre du SAGE de la Vire ont répondu point par point (intérêt, engagement volontaire des exploitants, financement, etc...). M. Levavasseur, technicien rivière sur certains affluents de la Vire, a partagé son retour d'expérience sur certains secteurs où ces travaux ont eu lieu depuis 5 ans. Les interrogations et les hésitations des exploitants ont été les mêmes à la mise en place du projet mais ils sont désormais contents du résultat (clôtures, abreuvoirs) et de l'entretien réalisé. M. Porquet (Gaule Viroise) cite l'exemple de l'Allière où des travaux ont eu lieu il y a quelques années et où le milieu a été protégé, en concertation avec les exploitants.